

Information COVID-19 : déconfinement annoncé

À compter de ce samedi 28 novembre, la France amorcera son **déconfinement progressif**. Un déconfinement qui s'effectuera en **trois étapes**, comme l'a détaillé, mardi 24 novembre, Emmanuel Macron.

Les commerces rouvrent :

À partir de ce samedi 28 novembre, **les 200 000 commerces** dits non-essentiels (magasins de vêtements, de jouets, coiffeurs, esthéticiennes, fleuristes...) rouvriront leurs portes. De même, les services à domicile peuvent également reprendre à compter de cette date-là.

Les commerces devront néanmoins fermer leurs portes à 21 h maximum. Cette réouverture va se dérouler dans le respect d'un protocole sanitaire strict négocié avec les acteurs des professions. Dans les grandes surfaces, les rayons non-essentiels rouvriront aussi ce samedi 28 novembre.

Feu vert pour les librairies, disquaires, bibliothèques :

Les librairies, les disquaires, les bibliothèques et archives seront aussi autorisés à rouvrir ce 28 novembre, a annoncé le chef de l'Etat. Dans le respect aussi du protocole sanitaire strict.

Le périmètre pour les promenades élargies :

Les déplacements pour les motifs de promenade ou d'activité physique en extérieur passent à compter de ce 28 novembre d'un rayon d'1 km à **un rayon de 20 km**. Ils seront autorisés pendant une durée de trois heures. Cette limite remplace celle du "un kilomètre pendant une heure".

Les cultes autorisés :

Les cultes vont pouvoir aussi reprendre à partir de ce samedi, a encore annoncé Emmanuel Macron. Les offices seront autorisés, mais **dans la limite d'accueil de 30 personnes pour l'heure**.

Les activités extra-scolaires en plein air autorisées :

Les activités extra-scolaires en plein air, seront à nouveau autorisées à partir de ce samedi 28 novembre, a annoncé mardi Emmanuel Macron. À cette date, les activités extra-scolaires en salle pour l'accueil des enfants durant les fêtes seront à nouveau autorisées, avec des règles strictes.

Ce qui n'est toujours pas autorisé :

Les restaurants, bars, salle de sport, les stations de ski restent fermés et discothèques - Pas d'assouplissement pour les restaurateurs, cafetiers et salles de sport. Même scénario pour les stations de ski qui n'ouvriront pas pour les fêtes de fin d'année.

Si le nombre de contaminations reste en-dessous de 5 000 par jour au-delà des fêtes de fin d'année, alors, lors de la troisième étape du déconfinement, à compter du 20 janvier 2021, "les salles de sport et les restaurants pourront rouvrir".

En revanche, aucune annonce n'a été faite pour les bars.

Pas d'ouverture pour les cinémas, théâtres et parcs d'attractions.

Pour les 15 prochains jours, les cinémas, théâtres et parcs d'attractions demeurent fermés. Leur réouverture ne pourra pas intervenir avant la deuxième étape du déconfinement fixée au 15 décembre.

L'attestation de déplacement reste toujours obligatoire :

Même si le président de la République l'a annoncé ce mardi 24 novembre des aménagements, les attestations seront toujours nécessaires pour se déplacer à partir de ce samedi 28 novembre et la "nouvelle étape" du confinement.